

3

**Renouvellement d'un CRA
SALARIE et
TRAVAILLEUR TEMPORAIRE**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel).

- Certificat de résidence algérien en cours de validité**
- Justificatif d'état civil et de nationalité :**
 - Passeport (pages relative à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visa) à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc)
 - Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour (ou carte d'identité du conjoint) et livret de famille (ou acte de mariage récent + acte de naissance du ou des enfants)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour
- 3 photographies d'identité récentes** (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) (pas de copie)

Salarié :

- Si l'étranger occupe un emploi :**

Élément de la déclaration sociale nominative de l'employeur concernant le salarié avant la demande de renouvellement de la carte de séjour ou attestation d'activité ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois téléchargée par le salarié sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr>
- Si l'étranger n'occupe plus d'emploi :**

Avis de situation individuelle établi par Pôle Emploi

Travailleur temporaire :

- Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger CERFA n° 15186*03)